

LUNDI 19 NOVEMBRE 2018



L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPTE-RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE
Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45
E-mail : accueil@lernee.fr – Site Internet : www.cc-lernee.fr

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit

Le dix-neuf novembre à vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert LEBLANC.

Étaient présents :

Commune d'Andouillé : MM. B.LEMAITRE, P.CONILLEAU, Mmes F.BEAUFILS, A.DOURDAIN

Commune de La Baconnière: MM. JL.DESMOT, JC.NEVEU

Commune de La Bigottière: M. C.TARLEVÉ

Commune de Chailland: M. B.DARRAS, Mme M.BOITTIN

Commune de La Croixille: M. M.PENNETIER

Commune d'Ernée: Mmes J.ARCANGER, C.MERZOUK, V.PLU, MM. A.LEBLANC, A.BELLAY, G.LE FEUVRE, R.BRAULT, G.HUARD

Commune de Juvigné: MM. G.LEMONNIER, JL.CIVET, Mme V.JACOB

Commune de Larchamp: M. C.BUCHARD, Mme S.LE BLANC

Commune de Montenay: MM. J.CHARDON, G.HAMEAU

Commune de La Pellerine: M. P.CHATAIGNER

Commune de Saint Denis de Gastines: M. T.CHRETIEN, Mme V.BOITTIN

Commune de Saint Pierre des Landes: Mmes V.HAMEAU, F.TRIHAN

Commune de Vautorte: MM. G.LIGOT, M.DU FOU DE Kerdaniel

Était suppléée :

Commune de Saint Germain le Guillaume: Mme A.ROBY, par M. S.DABO

Absents excusés :

Commune de La Baconnière: Mme C.CLEMENT

Commune de La Croixille: Mme V.HERRIAU

Commune d'Ernée: Mme M.BIDAULT

Commune de Saint Denis de Gastines: M. D.LEPECULIER

Commune de Saint Hilaire du Maine: MM. C.QUINTON, H.MORAND

Absents non excusés :

Commune d'Ernée: Mme J.PAPOUIN

Commune de Montenay: Mme M.VOISIN

Secrétaire de séance : M. R.BRAULT

Assistaient à la séance : M. E.GAUFFRE, Mmes S.BALLUAIS, M.GUILLEMIN.

ADMINISTRATION GENERALE	4
- Création du comité technique de la Communauté de communes de l'Ernée : désignation des représentants élus.....	4
URBANISME	4
- Débat sur les nouvelles orientations générales du projet de PADD du PLUi de l'Ernée	4
DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	5
- Politique locale du commerce : définition de l'intérêt communautaire	5
- Ouvertures dominicales des commerces : avis de la Communauté de communes de l'Ernée	6
DEVELOPPEMENT LOCAL	6
- DETR 2019 : dossiers de la Communauté de communes de l'Ernée pour la DETR 2019.....	6
- Demande de subvention départementale au titre du Contrat de Territoires /volet EPCI/ Enveloppe librement affectée pour « la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune d'Ernée et son site satellite de Juvigné »	6
- Demande de subvention départementale au titre du Contrat de Territoires/volet EPCI/ Enveloppe librement affectée pour « l'extension des locaux administratifs de la Communauté de communes de l'Ernée »	7
FINANCES	7
- Décision Modificative Budgétaire	7
- Dotation de Solidarité Communautaire 2018.....	8
- Attribution de compensation 2018 : adoption des montants définitifs pour 2018	9
- Espace Aquatique : demande de remboursement d'un abonnement Fitness	10
- Ecole de musique communautaire : tarifs 2018-2019 : complément.....	10
- Effacement des dettes et créances éteintes aux services eau, assainissement, gestion et traitement des déchets	10
- Débat d'Orientation Budgétaire 2019	10
QUESTION DIVERSE	12
- Transfert des compétences eau et assainissement non collectif sur les communes d'Andouillé et la Baconnière : Remboursement des emprunts à LAVAL Agglomération suite à la dissolution du SIAEP de St Jean Sur Mayenne.....	12

Création du comité technique de la Communauté de communes de l'Ernée : désignation des représentants élus

Le 6 décembre prochain aura lieu les élections professionnelles.

La Communauté de communes de l'Ernée ayant dépassé le seuil des 50 agents, elle se dotera de son propre Comité technique.

Le Conseil communautaire désigne les membres suivants pour constituer le collège « élus » du prochain Comité technique de la Communauté de communes de l'Ernée :

Membres titulaires : Albert LEBLANC (membre de droit) ; Jérôme CHARDRON et Aude ROBY

Membres suppléants : Thierry CHRETIEN, Bruno DARRAS et Gilles LIGOT

Urbanisme

Débat sur les nouvelles orientations générales du projet de PADD du PLUi de l'Ernée

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes de l'Ernée a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 16 novembre 2015.

La définition des enjeux liés au diagnostic a permis à la collectivité de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui définit les grandes orientations du territoire. Les pièces réglementaires devront ensuite traduire ces objectifs à l'échelle du territoire intercommunal, et ainsi permettre la mise en place de son projet de territoire.

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises à débat du Conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Un premier débat sur les orientations générales du PADD du PLUi a eu lieu lors du Conseil communautaire du 10 juillet 2017 et au sein des Conseils municipaux des communes membres. Ce projet a été soumis à l'avis de la population et des services de l'état qui ont formulés des observations.

A l'issue de ces échanges, le PADD du PLUi a été modifié. Après avoir été débattu dans les 15 Conseils municipaux, le Président présente les dispositions ajoutées au premier PADD :

- **Dans l'Axe 1 « Organiser le territoire pour préserver un cadre de vie de qualité en milieu rural » :**

La rubrique n°6 « Poursuivre l'ambition d'un accueil de nouvelle population en suivant un rythme démographique soutenu » est précisée et affinée. En effet, il s'agit d'intégrer le changement de destination de bâtiments agricoles en habitat dans le besoin en logements identifié.

La modification suivante provient d'un avis formulé par la DDT53 lors de la réunion PPA du 02 juin 2017 qui précise que le potentiel de bâtiment identifié en changements de destination doit être déduit du potentiel global de logements. Ils ne peuvent par conséquent pas être intégrés au potentiel en densification comme prévu initialement.

Les rubriques n°7 et 8 sont également modifiées. Il s'agit de préciser le projet intercommunal au regard de la réalité du territoire. En effet, peu de bailleurs sociaux ou de promoteurs immobiliers (logements collectifs) ne sont intéressés pour réaliser ce type de programmes sur l'intercommunalité. Ainsi, pour ne pas contraindre les communes avec des objectifs à respecter en termes de mixité sociale ou de réalisation

de logements collectifs, seules les communes d'Ernée et d'Andouillé, identifiées comme pôles du territoire, sont concernées par les objectifs inscrits au SCoT.

Une disposition est toutefois intégrée au sein de la rubrique n°8 « Poursuivre les initiatives de développement de logements aidés par la réhabilitation de logements en centre-bourg ». Les entretiens communaux ont fait état de plusieurs projets en centre-bourg, cette disposition est donc importante et figure donc dans le PADD.

- **Dans l'Axe 2 « Développer les atouts du territoire pour conforter son attractivité » :**

La rubrique n°1 a été précisée. Conformément aux dispositions du SCoT, toutes les zones d'extension urbaine (habitat, économique, équipements) inscrites sur le plan de zonage veillent à respecter une distance de 200 mètres par rapport aux bâtiments d'exploitation en activité. La phrase concernant la réduction de cette distance est supprimée pour ne pas porter à confusion et respecter la compatibilité avec le SCoT.

Par ailleurs, les cartographies de la rubrique n°2 ont été modifiées. En effet, après une analyse fine lors de la phase réglementaire, l'extension de la zone d'activités de Mégaudais présente deux contraintes majeures : proximité d'une exploitation agricole (impact sur le périmètre de 200 mètres) et la délimitation des marges de recul de 75 mètres par rapport à la RN12. De ce fait, et sans étude plus approfondie, l'extension de cette zone d'activités ne peut être envisagée dans le PLUi. La Communauté de Communes se laisse le temps de la réflexion pour l'intégrer d'ici quelques années.

- **Dans l'Axe 3 « Concilier le développement avec une protection et une valorisation du cadre paysager et environnemental support du cadre de vie et source d'attractivité » :**

La rubrique n°1 a été actualisée notamment au regard de la consommation d'espace. Les 70ha inscrits étant un maximum fixé par le SCoT, cette donnée ne figurera pas dans le PADD mais dans les justifications du rapport de présentation pour ne pas porter à confusion. En effet, le projet de PLUi tel que défini prévoit une diminution des surfaces en extension au profit de la densification.

Lecture faite des remarques issues des délibérations des communes, le Conseil communautaire apporte une modification sur l'axe 2 du PADD et ce, pour faire suite à la remarque de la commune de Montenay.

La surface retenue pour les critères liés au changement de destination sera de 65 m².

Développement Économique

Politique locale du commerce : définition de l'intérêt communautaire

Monsieur le Président rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 a inscrit, dans le libellé de la compétence, la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Le Conseil communautaire décide de définir l'intérêt communautaire sur la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » de la manière suivante :

Relèvent du champ d'intervention de la Communauté de communes :

- La mise en œuvre d'opérations collectives dans le cadre du FISAC ou des programmes régionaux de soutiens financiers aux développements des activités commerciales ;
- L'intervention sur les espaces et centres commerciaux (zone d'activités commerciale).

Restent du champ d'intervention de la commune :

- L'animation des centre-bourgs ;
- La sauvegarde des commerces en centre-bourgs ;

- L'intervention sur les baux commerciaux en centre-bourg.

La présente délibération sera soumise à l'avis des Conseils municipaux qui devront se prononcer dans un délai de 2 mois. Pour être entérinée, la majorité qualifiée devra être atteinte.

Ouvertures dominicales des commerces : avis de la Communauté de communes de l'Ernée

Monsieur le Président rappelle que, la loi n°2015-990 du 06 août 2015 précise qu'au-delà de 5 dimanches d'ouverture par an, la décision du Maire ne peut être prise qu'après avis conforme de la Communauté de communes de l'Ernée.

Par courrier en date du 25 octobre 2018, la commune d'Ernée sollicite la Communauté de communes de l'Ernée pour l'ouverture des commerces les dimanches suivants pour l'année 2019 :

- 6 et 13 janvier ;
- 7 et 28 avril ;
- 5 mai
- 23 et 30 juin ;
- 8 septembre ;
- 8, 15, 22 et 29 décembre

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants (1 abstention : J.Chardron), donne un avis favorable à la demande de la commune d'Ernée.

Développement Local

DETR 2019 : dossiers de la Communauté de communes de l'Ernée pour la DETR 2019

Dans le cadre de la programmation 2019, **le Conseil communautaire décide** d'inscrire les projets suivants :

1. Création du PA de la Mine sur la commune de La Baconnière : subvention possible de 20 % plafonnée à 100 000 €
2. STEP de Montenay : subvention possible de 30 % plafonnée à 150 000 €, dans l'attente de la décision de l'Agence de l'eau sur ce projet
3. Création de la MSP d'Ernée : subvention possible de 50 % plafonnée à 300 000 €

Demande de subvention départementale au titre du Contrat de Territoires /volet EPCI/Enveloppe librement affectée pour « la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune d'Ernée et son site satellite de Juvigné »

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire la mise en place par le Département des « contrats de territoires » sur la période 2016-2021. Dans le cadre de l'affectation de son « enveloppe libre », le Conseil communautaire a approuvé un financement à hauteur de 155 594€ pour le financement du projet de Maison de santé pluridisciplinaire d'Ernée.

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessous **et autorise le Président** à solliciter ladite subvention auprès du Conseil départemental de la Mayenne.

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Travaux bâtiment MSP Ernée	2 406 000,00 €	CPER	10,6%	300 000,00 €
Terrassement/VRD/Espace verts	299 000,00 €	Etat DETR	10,6%	300 000,00 €
Honoraires MO	118 560,00 €	CD53	5,5%	155 594,00 €
Contrôle technique	4 920,00 €	Région hors contrat	10,6%	300 000,00 €
Coordination SPS	3 300,00 €	CCE	62,7%	1 776 186,00 €
TOTAL	2 831 780,00 €	TOTAL		2 831 780,00 €

Demande de subvention départementale au titre du Contrat de Territoires/volet EPCI/ Enveloppe librement affectée pour « l'extension des locaux administratifs de la Communauté de communes de l'Ernée »

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire la mise en place par le Département des « contrats de territoires » sur la période 2016-2021. Dans le cadre de l'affectation de son « enveloppe libre », le Conseil communautaire a approuvé un financement à hauteur de 360 000 € pour le financement du projet de l'extension des locaux administratifs de la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessous **et autorise le Président** à solliciter ladite subvention auprès du Conseil départemental de la Mayenne.

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Travaux	1 050 000,00 €	Région des Pays de la Loire	20 %	240 000,00 €
Honoraires	75 000,00 €	État DETR	13 %	150 000,00 €
Aménagement	75 000,00 €	Conseil Départemental	30 %	360 000,00 €
		CCE	38 %	450 000,00 €
TOTAL	1 200 000,00 €	TOTAL		1 200 000,00 €

Finances

Décision Modificative Budgétaire

Sur proposition du Président, le **Conseil communautaire décide** de modifier les prévisions budgétaires 2018 comme suit :

DM N°8 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	118 130,10	
615221/524	Entretien bâtiments (aire d'accueil gens du voyage)	16 000,00	
661121/01	Rattachement des ICNE 2018 - ajustement	3 250,00	
73211	Attribution de compensations négatives		2 198,00
739211/01	Attributions de compensation positives	-4 003,84	
74832/01	Fonds départemental de péréquation de TP		-1 429,74
777/01	OO - Reprise subventions (régul suite à vente atelier TIM)		132 608,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		133 376,26	133 376,26

SECTION D'INVESTISSEMENT

* Opération non individualisées

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
020/01	Dépenses imprévues	-149 971,81	
1318/311	Subvention autre (don école de musique))		2 000,00
13246/01	Attribution de compensation d'investissement		-4 713,81
13911/01	OO - reprise subvention Etat (régul vente atelier TIM)	46 698,00	
13913/01	OO - reprise subvention Département (Régul vente atelier TIM)	85 910,00	
1641/01	Emprunt - remboursement dette (ajustement)	3 000,00	
165/72	Dépôts et cautionnement (ajustement)	650,00	
202/820	Document d'urbanisme (écriture régul)	3 062,98	
2033/820	Frais d'insertion urbanisme (écriture régul)		3 062,98
2188/311	Autres immobilisations corporelles (école de musique)	2 000,00	
TOTAL		-8 650,83	349,17

* opération 72 : pépinière d'entreprises

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2128/90	Autres agencements et aménagements	5 000,00	

* opération 73 : Espace "Forme-Fitness" à l'Espace Aquatique

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2128/411	Autres agencements et aménagements	4 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		349,17	349,17

DM N°3 - BUDGET ANNEXE GESTION ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-7 734,98	
6542	Créances éteintes	5 086,23	
658	Charges diverses de gestion courante	500,00	
661121	Rattachement des ICNE 2018	1 698,75	
6688	Frais sur emprunt	450,00	
TOTAL		0,00	

Dotation de Solidarité Communautaire 2018

Le Conseil communautaire approuve la Dotation de Solidarité communautaire 2018 suivante :

Commune	Rappel Calcul DSC 2017	Proposition DSC 2018
Andouillé	4 811	4 808
Chailland	2 036	1 986
Ernée	6 359	6 323
Juvigné	2 172	2 156
La Baconnière	2 946	3 017
La Bigottière	1 270	1 265
La Croixille	1 431	1 432

La Pellerine	1 018	1021
Larchamp	2 480	2 499
Montenay	2 123	2 112
St Denis de Gastines	2 432	2 435
St Germain le Guillaume	1 265	1 270
St Pierre des Landes	2 371	2 384
St Hilaire du Maine	1 627	1 636
Vautorte	1 687	1 684
TOTAL	36 028.00	36 028.00

(*) source : fiches individuelles DGF 2018 des communes

Attribution de compensation 2018 : adoption des montants définitifs pour 2018

Monsieur le Président rappelle la délibération du 18/12/2017 qui adoptait les attributions de compensation provisoires pour 2018.

Seul le transfert des zones d'activités économiques par les communes avait fait l'objet d'une répercussion sur le calcul de l'AC de fonctionnement 2018 et une AC d'investissement avait été mise en place.

Il y a lieu pour le calcul des attributions de compensation définitives 2018 de prendre en considération :

- Le coût du service urbanisme – référence 2017
- Le coût du service du bureau d'études « Ingénierie – voirie » à compter de sa date de mise en service soit au 01/09/2018. (4 mois)
- Le retrait de la ZAE du clos Fleuri situé sur la commune de Montenay

Ainsi, le Conseil Communautaire approuve les attributions de compensations définitives pour l'année 2018 comme énoncées ci-dessous :

	AC de fonctionnement définitive 2018	AC d'investissement définitive 2018 (après retrait ZAE Montenay)
Andouillé	84 006,44 €	-24 770,40 €
Chailland	62 761,89 €	0,00 €
Ernée	1 251 846,10 €	-63 472,32 €
Juigné	30 099,17 €	-1 057,86 €
La Baconnière	-29 751,00 €	-1 655,18 €
La Bigottière	-14 373,44 €	0,00 €
La Croixille	37 747,30 €	0,00 €
La Pellerine	52 316,52 €	-813,66 €
Larchamp	21 790,90 €	-1 932,71 €
Montenay	26 261,64 €	0,00 €
St Denis de Gastines	79 277,91 €	-8 510,74 €
St Germain le Guillaume	-3 319,70 €	0,00 €
St Pierre des Landes	269 337,05 €	0,00 €
St Hilaire du Maine	-25 863,23 €	0,00 €
Vautorte	15 916,44 €	-1 895,93 €
TOTAL	1 858 053,99 €	-104 108,80 €

Espace Aquatique : demande de remboursement d'un abonnement Fitness

Sur proposition de la commission « Espace Aquatique » réunie le 15/10/2018, **le Conseil communautaire approuve** le remboursement de l'abonnement de Madame HUART à hauteur de 234 €.

Ecole de musique communautaire : tarifs 2018-2019 : complément

Monsieur le Président rappelle que la délibération n°2018-131 en date du 04/06/2018 adoptait les tarifs pour la rentrée 2018-2019. Toutefois, il a été omis de préciser dans la délibération que, sur les tarifs de l'école de musique, le dispositif suivant était applicable :

→ pour les élèves justifiant d'une pratique amateur dans un orchestre partenaire ou un ensemble vocal du territoire : une réduction de 20% est appliquée au tarif A, ainsi qu'au tarif combiné B+D (soutien instrumental + ensemble instrumental)

Le Conseil communautaire décide donc de modifier en conséquence la délibération n°2018-131 en date du 04/06/2018.

Effacement des dettes et créances éteintes aux services eau, assainissement, gestion et traitement des déchets

Etat fait des propositions du receveur de la Communauté de communes, **le Conseil communautaire constate** l'effacement des dettes déclarées comme telles par jugement du Tribunal à l'article 6542 des budgets annexes 2018 comme suit :

- Pour 5 086.23 € HT au titre du budget annexe GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS
- Pour 16 555.52 € HT au titre du budget annexe EAU EN REGIE
- Pour 1 009.59 € HT au titre du budget ASSAINISSEMENT EN REGIE

Les abandons de créances sur le budget EAU EN REGIE pour 253.08 € HT doivent, quant à eux, être constatés à l'article 6718 du budget.

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire l'obligation qui est faite à la Communauté de communes de l'Ernée de débattre des orientations budgétaires avant le vote du budget 2019. Le vote du budget de la Communauté de communes étant programmé le 17 décembre 2018, le débat d'orientation budgétaire est présenté au présent Conseil communautaire.

Après avoir fait état des modifications en cours dans le cadre du projet de loi de finances 2019, et de la situation financière de la Communauté de communes de l'Ernée, le Président présente les avancées du Schéma de mutualisation. Il est exposé qu'au cours de l'année 2018, les principales évolutions ont été les suivantes :

Axe 1 : Favoriser l'échange et le dialogue entre les communes et la CCE

- Les réunions de coordination entre les services des communes et la Communauté de communes se sont poursuivies à un rythme d'une réunion tous les 2 mois ;
- L'Ernews, a été diffusée à près de 400 personnes tout au long de l'année ;
- Une entente de formation a été mise en place avec les CC de Mayenne Communauté, du Bocage mayennais, des Coëvrons, et du Mont des Avaloirs

Axe 3 : Étudier la mutualisation d'expertise

- Le service commun « Ingénierie-voirie » a été mis en place par la Communauté de communes et compte aujourd'hui 13 des 15 communes

L'ambition de l'année 2019 sera de poursuivre le travail sur la mutualisation, en axant notamment, sur une optimisation des ressources humaines sur le bloc local.

Le Président présente ensuite les grandes orientations du budget 2019.

1/ Une intercommunalité acteur de l'investissement local

Historiquement, la Communauté de communes de l'Ernée est très engagée sur les investissements qu'ils soient pour le développement des services publics ou pour l'accompagnement des acteurs économiques du territoire. Les dernières prises de compétences (eau/assainissement et zones d'activités notamment) vont accroître davantage l'implication de la Communauté de communes dans l'investissement du territoire. Le Plan Pluriannuel d'Investissement présenté en annexe de ce DOB fait apparaître un investissement pour l'année 2019 de 6 353 348,51 €.

2/ Vers une modernisation des services communautaires

Les transferts de compétences sont désormais en passe de se terminer et les exercices 2019 et 2020 seront consacrés à consolider l'organisation interne de la collectivité et retrouver des marges de manœuvre financières.

Cette démarche passera par :

- La modernisation des méthodes de travail pour gagner en productivité (gestion financière et comptable, gestion des marchés publics, informatisation des tâches, ...) ;
- La montée en compétence des agents de la Communauté de communes via un plan de formation pluriannuel ;
- La mise en place de modes de communication et d'échanges modernisés avec la population (augmenter les services en ligne notamment).

3/ Fiscalité et tarification des services publics communautaires : maintenir la stabilité

La Communauté de communes dispose de certains leviers pour faire évoluer ses ressources (tarifs des services communautaires, REOM, loyers, ...). Pour l'année 2019, il sera proposé :

- De maintenir les taux de fiscalité ;
- De maintenir le montant 2019 de la REOM ;
- De suivre les délibérations du 18 décembre 2017 sur la convergence tarifaire, le tarif cible n'étant pas modifié ;
- De limiter, à la marge, les évolutions tarifaires sur les services communautaires.

4/ Intégrer les nouvelles charges de fonctionnement

Le budget 2019 s'attachera à mettre en œuvre les décisions du Conseil communautaire qui auront une incidence sur la section de fonctionnement du budget communautaire et notamment :

- La prise en compte du PPCR qui impactera les budgets de la Communauté de communes à hauteur de 10 000 € ;
- Les charges de fonctionnement liées à l'extension future des locaux de la Communauté de communes ;
- La mise en place du portail mutualisé de dématérialisation des marchés publics à destination des communes ;
- La desserte en très haut débit de la Communauté de communes via un abonnement en fibre optique ;
- Le lancement des premières actions du PCAET ;
- Le financement complet du projet Croq' les mots qui ne bénéficie plus des financements du contrat régional, la répartition du montant de la participation devra être faite entre les services culturels et le CIAS qui sont les principaux bénéficiaires du projet ;
- La mise en application du futur « Conseil de développement » qui sera mutualisé avec Mayenne Communauté et la Communauté de communes de l'Ernée du Bocage mayennais.

Transfert des compétences eau et assainissement non collectif sur les communes d'Andouillé et la Baconnière : Remboursement des emprunts à LAVAL Agglomération suite à la dissolution du SIAEP de St Jean Sur Mayenne

Par délibération n°2017-163 en date du 20/11/2017 le Conseil communautaire a fixé les conditions financières relatives à la dissolution du SIAEP de St Jean Sur Mayenne.

Dans le cadre de cette délibération, trois prêts transférés à Laval Agglomération doivent faire l'objet d'un remboursement à cette dernière suivant une quote-part définie en fonction du montant des travaux réalisés sur chacune des collectivités concernées.

Le Conseil communautaire approuve la passation d'une convention de remboursement de prêt avec Laval Agglomération permettant le remboursement de sa quote-part sur les prêts référencés 6-0 et 7-0 suivant la répartition ci-dessous définie :

Référence du prêt	Prêteur	Date Fin	Taux	Taux Type	Périodicité	Capital initial	Collectivités	Capital restant dû 31/12/2017	Répartition
6-0	DCL	01/06/24	2.35	EURIBOR6	S	240 000.00 €	LAVAL AGGLO	68 838.45 €	46.84%
							CC de l'Ernée		32.62%
							SIAEP du Centre Ouest Mayennais		16.08%
							SACE		4.46%
7-0	DCL	01/05/26	4.11	Fixe	A	196 000.00 €	LAVAL AGGLO	105 033.30 €	83.90%
							CC de l'Ernée		16.10%
8-1	CM	10/08/35	3.91	Fixe	S	490 000.00 €	LAVAL AGGLO	396 566.74 €	80.67%
							SIAEP du Centre Ouest Mayennais		19.33%

Il est 23h10, l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Régis BRAULT



Le Président,



Albert LEBLANC

